

50 ans - Fédération nationale de la Presse française



Dessiné par Gérard Caron

Imprimé en héliogravure

Format horizontal 36 x 22

50 timbres à la feuille

Vente anticipée le 9 décembre 1994
à Paris

Vente générale le 12 décembre 1994

La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'homme : tout citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement. Ainsi la liberté de la presse est-elle fièrement énoncée, en 1789, dans la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen. Un siècle et demi plus tard, c'est encore au nom de ce grand principe, exigence première de la démocratie, que fut fondée la Fédération nationale de la Presse française, le 29 décembre 1944.

Tumultueuse histoire que celle de la liberté de la presse. Dans les colonnes de sa fameuse gazette, Théophraste Renaudot, le "père" de tous les journalistes français, mettait déjà en garde les censeurs en comparant les nouvelles aux torrents, qui se grossissent par la résistance. Si la presse connaît un formidable élan sous la Révolution – pas moins de 350 journaux en 1789 –, elle est secouée au siècle suivant par les enjeux de pouvoir, Révolutions de 1830 et 1848, coup d'État du 2 décembre 1851, Commune de Paris... Les

combats de la presse se confondent avec ceux de la République. Quand elle retrouve sa liberté, sa renaissance annonce le retour de la démocratie.

Il faut cependant attendre la loi du 29 juillet 1881 pour voir entrer réellement dans les faits les principes de 1789. *L'imprimerie et la librairie sont libres*, énonce l'article premier de ce texte fondateur, qui supprime définitivement l'autorisation préalable, le cautionnement et la censure. Dès lors, la presse se confond avec l'expression même de la démocratie, ouvrant ses colonnes au débat d'idées et à la parole des "intellectuels". Témoin, le fameux *J'accuse* d'Émile Zola, publié en 1898 dans l'Aurore, sans qui l'affaire Dreyfus n'aurait sans doute pas abouti à la victoire de la vérité sur la raison d'Etat.

Mais la liberté de la presse est un combat permanent. Au lendemain de la défaite de 1940, elle disparaît une fois de plus, en même temps que la République. A côté de

la presse officielle, se multiplient les journaux clandestins. Leur engagement se prolonge, à la Libération, avec la création de la Fédération nationale de la Presse française. Fondée sur les idéaux de la Résistance, celle-ci se donne alors pour mission de favoriser l'essor d'une presse *libre de toute emprise gouvernementale, alliant à l'expression ardente des opinions le respect scrupuleux de la vérité*.

C'est la naissance de la Fédération nationale de la Presse française, il y a cinquante ans, que commémore ce nouveau timbre.

50 ans - Fédération
nationale de la Presse
française



Vente anticipée le 9 décembre 1994
à Paris

Vente générale dans tous les bureaux de poste
le 12 décembre 1994



CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

Dessiné par Gérard Caron
Imprimé en héliogravure
Format horizontal 22 x 36
50 timbres à la feuille

50 ans - *Fédération nationale de la Presse française*

La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'homme : tout citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement. Ainsi la liberté de la presse est-elle fièrement énoncée, en 1789, dans la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen. Un siècle et demi plus tard, c'est encore au nom de ce grand principe, exigence première de la démocratie, que fut fondée la Fédération nationale de la Presse française, le 29 décembre 1944.

Tumultueuse histoire que celle de la liberté de la presse. Dans les colonnes de sa fameuse gazette, Théophraste Renaudot, le "père" de tous les journalistes français, mettait déjà en garde les censeurs en comparant les nouvelles aux torrents, *qui se grossissent par la résistance*. Si la presse connaît un formidable élan sous la Révolution –pas moins de 350 journaux en 1789–, elle est secouée au siècle suivant par les enjeux de pouvoir, Révolutions de 1830 et 1848, coup d'État du 2 décembre 1851, Commune de Paris... Les combats de la presse se confondent avec ceux de la République. Quand elle retrouve sa liberté, sa renaissance annonce le retour de la démocratie.

Il faut cependant attendre la loi du 29 juillet 1881 pour voir entrer réellement dans les faits les principes de 1789. *L'imprimerie et la librairie sont libres*, énonce l'article premier de ce texte fondateur, qui supprime définitivement l'autorisation préalable, le cautionnement et la censure. Dès lors, la presse se confond avec l'expression même de la démocratie, ouvrant ses colonnes au débat d'idées et à la parole des "intellectuels". Témoin, le fameux *J'accuse* d'Emile Zola, publié en 1898 dans l'Aurore, sans qui l'affaire Dreyfus n'aurait sans doute pas abouti à la victoire de la vérité sur la raison d'État.

Mais la liberté de la presse est un combat permanent. Au lendemain de la défaite de 1940, elle disparaît une fois de plus, en même temps que la République. A côté de la presse officielle, se multiplient les journaux clandestins. Leur engagement se prolonge, à la Libération, avec la création de la Fédération nationale de la Presse française. Fondée sur les idéaux de la Résistance, celle-ci se donne alors pour mission de favoriser l'essor d'une presse *libre de toute emprise gouvernementale, alliant à l'expression ardente des opinions le respect scrupuleux de la vérité*.

C'est la naissance de la Fédération nationale de la Presse française, il y a cinquante ans, que commémore ce nouveau timbre.



FÉDÉRATION NATIONALE DE LA PRESSE FRANÇAISE

La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'homme : tout citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement. Ainsi la liberté de la presse est-elle fièrement énoncée, en 1789, dans la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen. Un siècle et demi plus tard, c'est encore au nom de ce grand principe, exigence première de la démocratie, que fut fondée la Fédération nationale de la Presse française, le 29 décembre 1944.

Tumultueuse histoire que celle de la liberté de la presse. Dans les colonnes de sa fameuse gazette, Théophraste Renaudot, le "père" de tous les journalistes français, mettait déjà en garde les censeurs en comparant les nouvelles aux torrents, qui se grossissent par la résistance. Si la presse connaît un formidable élan sous la Révolution – pas moins de 350 journaux en 1789 –, elle est secouée au siècle suivant par les enjeux de pouvoir, Révolutions de 1830 et 1848, coup d'État du 2 décembre 1851, Commune de Paris... Les combats de la presse se confondent avec ceux de la République. Quand elle retrouve sa liberté, sa renaissance annonce le retour de la démocratie.

Il faut cependant attendre la loi du 29 juillet 1881 pour voir entrer réellement dans les faits les principes de 1789. L'imprimerie et la librairie sont libres, énonce l'article premier de ce texte fondateur, qui supprime définitivement l'autorisation préalable, le cautionnement et la

censure. Dès lors, la presse se confond avec l'expression même de la démocratie, ouvrant ses colonnes au débat d'idées et à la parole des "intellectuels". Témoin, le fameux *J'accuse* d'Émile Zola, publié en 1898 dans l'*Aurore*, sans qui l'affaire Dreyfus n'aurait sans doute pas abouti à la victoire de la vérité sur la raison d'État.

Mais la liberté de la presse est un combat permanent. Au lendemain

Résistance, celle-ci se donne alors pour mission de favoriser l'essor d'une presse *libre de toute emprise gouvernementale*, alliant à l'expression ardente des opinions le respect scrupuleux de la vérité.

C'est la naissance de la Fédération nationale de la Presse française, il y a cinquante ans, que commémore ce nouveau timbre.



A Caen la foule s'arrache le premier bulletin d'information

Illustr. Tous droits réservés. Paris, Musée de la Presse.

de la défaite de 1940, elle disparaît une fois de plus, en même temps que la République. A côté de la presse officielle, se multiplient les journaux clandestins. Leur engagement se prolonge, à la Libération, avec la création de la Fédération nationale de la Presse française. Fondée sur les idéaux de la